

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 29 novembre 2021

Présents : Bruno BLAIN, Luc LUCIANO, Jérôme MILLET, Jean-Claude ARDISSON, Jean-Guy DRAMAIX, Laurence MARCHAL, Jean-Jacques CORNAND, Christian THIRIOT, Chantal DUMAS, Catherine MORIN, Alain NOUVEL.

Chantal DUMAS est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

- **Projet d'aménagement du centre village :**
 - o **Restitution des éléments recueillis dans les ateliers participatifs lors de la réunion du 25 octobre,**
 - o **Organisation de la poursuite du projet.**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr POUDEVIGNE, représentant le CAUE, Co-animateur de la réunion du 25 octobre avec Mr ALLAIGRE.

Mr POUDEVIGNE relate l'ensemble des éléments évoqués lors des ateliers participatifs, repris dans le document présenté aux membres élus. Il précise qu'il s'agit de fournir aux Membres du Conseil municipal des hypothèses d'aménagement et non des projets « ficelés ». Cela concerne le projet d'aménagement « Mairie - Equipement public représenté par l'Espace Borel » et le projet logement.

Pour ce qui concerne le logement, Mr POUDEVIGNE précise qu'il appartient aux élus de définir plus précisément les capacités d'accueil des résidents, la nature du parc locatif, etc.

S'agissant de la poursuite du projet, les élus décident de continuer les réflexions au sein de la « Commission Urbanisme & Aménagement ». Celle-ci reprendra ses travaux à l'issue des fêtes de fin d'année.

- **DFCI, programmation 2022 : décision à prendre sur le choix de l'entreprise.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 28 octobre dernier où il a été donné un accord de principe à la demande de financement pour l'aménagement de deux pistes DFCI et où le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à solliciter des devis.

Monsieur le Maire présente les deux devis obtenus qui seront transmis avec la demande de subvention. Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le choix de l'entreprise à retenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise G et A Terrassement pour un montant de 10 100€ HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions diverses.

Monsieur le maire évoque les consignes sanitaires à appliquer pour tous les événements culturels ou festifs se déroulant dans les Etablissements recevant du public.

o Marché de Noël : passe sanitaire et port du masque obligatoires.

o Taille de la haie autour du cimetière : demande de devis.

o Chemins ruraux ou communaux : un état des lieux sur la possession ou la propriété des chemins est à envisager dans un avenir rapproché.

*Les délibérations sont consultables sur le site internet de la mairie :
www.beuvoisin-drome.fr*

Vu pour être affiché le 06 décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 06 décembre 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

